

Comité syndical

Compte-rendu de réunion



Réunion du mardi 12 mai 2015 aux Essarts-le-Roi

Étaient présents :

Avec voix délibérative

- M. CHIVOT
 - M. DUCROCQ
 - M. POUPART
 - Mme DARMON
 - Mme DESCHAMPS
 - M. PELLETIER
 - M. BARBOTIN
 - M. POULLOT
 - Mme VON EUW
 - M. MONTEGUT
 - M. EZAT
 - Mme JEAN
 - M. VANDEWALLE
 - Mme BONZANI
 - Mme MONNERAT
 - M. DE WINTER
 - M. LECOMPAGNON
 - Mme MEYER
 - M. CAZANEUVE
 - M. BOURNAT
 - M. DOUBROFF
 - Mme BOONE
 - M. QUERARD
 - Mme AUBERT
 - Mme IKHELF
 - M. MAURY
 - M. POMMET
 - Mme ORAIN
 - M. CANAL
 - M. BESCO
 - M. DECROIX
 - M. CLEMENCE
 - Mme GUERLAIN
 - M. FRONTERA
 - M. LEBRASSEUR
 - M. GUEGUEN
 - Mme BRIQUET
- Auffargis
Bazoches-sur-Guyonne
Bonnelles
CA Plateau de Saclay
CC des Etangs
CC Haute Vallée de Chevreuse
CA Rambouillet Territoire
Châteaufort
Chevreuse
Choisel
Clairefontaine-en-Yvelines
Conseil départemental des Yvelines
Conseil départemental des Yvelines
Conseiller Régional d'Ile-de-France
Courson-Monteloup
Dampierre-en-Yvelines
Fontenay-les-Briis
Gambais
Gambaiseuil
Gif-sur-Yvette
Hermeray
Jouars-Pontchartrain
La Celle-les-Bordes
Le Mesnil-Saint-Denis
Le Perray-en-Yvelines
Les Bréviaires
Les Essarts-le-Roi
Lévis-Saint-Nom
Longvilliers
Magny-les-Hameaux
Mareil-le-Guyon
Méré
Montfort l'Amaury
Saint-Jean-de-Beauregard
Saint-Forget
Saint-Lambert-des-Bois
Saint-Léger-en-Yvelines

- Mme ROBIC Saint-Rémy-lès-Chevreuse
- Mme VACHER Saint-Rémy L'Honoré
- M. POULON Sonchamp
- M. AMOSSE Vieille-Eglise-en-Yvelines

Ainsi que :

M. GALIANO (Gambais), M. FASOLIN (Gif-sur-Yvette), M. POSTIC (Les Bréviaires), Mme METREAU (Montfort l'Amaury), M. MERHAND (Saint-Lambert-des-Bois), M. BIENVAULT (Saint-Rémy L'Honoré), Mme BRETAGNE (Saint-Arnoult-en-Yvelines), M. BENTEGEAT (Région IDF), Mme GIOBELLINA (UAP), Mme TRUCHON (Conseil général des Yvelines), Mme GOUTMANN (Chambre de Métiers des Yvelines), Dominique SCHIAVI (Alternatiba), Solen BOIVIN (Alternatiba), Tatiana TIRLOY (Alternatiba), Colette LECUYER (Qualité de Vie).

PNR : Mmes LE LAGADEC, DOUBRE, DUMAZEAU, FRANCOLIN, HOUGUET, MANOUVRIER, MONTET et MM HARDY, MARI et STEPHAN.

Absents excusés :

- M. LAUGIER CASQY
- Mme ROSETTI CASQY
- Mme LASRY-BELIN CA Rambouillet Territoire
- Mme DARCOS Conseil départemental de l'Essonne
- Mme LAUNAY Conseil départemental de l'Essonne
- Mme AUBERT Conseil départemental des Yvelines
- M. BENIZE Conseil départemental des Yvelines
- Mme BOUTIN Conseil départemental des Yvelines
- Mme WINOCOUR-LEFEVRE Conseil départemental des Yvelines
- Mme PECRESSE Conseillère Régionale d'Ile-de-France
- M. ARTORE Courson-Monteloup
- Mme ANSART Forges-les-Bains
- M. FANCELLI Les Essarts-le-Roi
- M. HOUILLON Magny-les-Hameaux
- M. PIQUET Rambouillet
- Mme HENRI Rochefort-en-Yvelines
- Mme AIGUEPERSE CCIV
- M. BERTET CESER Ile-de-France
- M. DELPORT Office National des Forêts
- M. JENNER Centre régional de la propriété forestière

Pouvoirs :

Mme AUBERT	à	M. VANDEWALLE
M. BENIZE	à	M. QUERARD
Mme BOUTIN	à	M. POUPART
Mme DARCOS	à	M. BOURNAT
Mme PECRESSE	à	M. PELLETIER
Mme ROSETTI	à	M. BESCO
Mme WINOCOUR-LEFEVRE	à	Mme GUERLAIN

1. Désignation des délégués des deux départements de l'Essonne et des Yvelines au bureau syndical du Parc (élections par collège)

Suite aux élections départementales, les délégués des départements de l'Essonne et des Yvelines ont été renouvelés. Ces délégués sont invités à élire par collège leurs représentants qui siégeront au bureau syndical du Parc, soit trois délégués pour le département des Yvelines et un délégué pour le département de l'Essonne.

Sont élus à l'unanimité :

Pour le collège du Conseil départemental des Yvelines :

- Mme Christine BOUTIN
- M. Georges BENIZE
- M. Yves VANDEWALLE

Pour le collège du Conseil départemental de l'Essonne :

- Mme Laure DARCOS

La séance sera ensuite suspendue pour l'organisation d'un **Bureau syndical**, sous la présidence du doyen d'âge du Bureau syndical ayant pour ordre du jour les deux points suivants :

- a - **élection du président du Parc** dont le mandat doit être renouvelé suite aux élections départementales.
- b – **élection des deux vice-présidents du Parc** représentant respectivement le département de l'Essonne et le département des Yvelines suite aux élections départementales.

Reprise de l'ordre du jour du Comité syndical :

2. Approbation du compte-rendu du Comité du 31 mars 2015

3. Présentation des associations « ALTERNATIBA »

Des représentants d'associations Alternatiba viennent présenter leurs manifestations prévues :

- pour la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, les 6 et 7 juin à La Verrière
- pour le Centre Yvelines, le 12/09/2015 à Jouars-Pontchartrain
- et le 20/09/2015 à Rambouillet

M. POULON souligne le recours au financement participatif pour le financement de ces manifestations, ce qui mérite d'être salué. Il souligne également la convergence des actions présentées avec celles préconisées par la Charte du Parc.

M. MONTEGUT rappelle qu'à lieu très prochainement une conférence sur le changement climatique à la Verrière organisée par l'Alternatiba de Saint-Quentin-en-Yvelines en partenariat avec l'association Terre et Cité du Plateau de Saclay.

4. Modification du guide des aides du Parc : Chapitre 6 « Biodiversité, faune/flore, milieux naturels, paysages ».

Le Comité syndical est invité à poursuivre le travail de révision du guide des aides après trois ans de mise en œuvre afin d'adapter les dispositifs d'accompagnement proposés par le Parc à l'ambition d'éco-conditionnalité, aux priorités de son projet de développement durable et territorial et au contexte budgétaire resserré. La commission restreinte « Biodiversité et environnement » lors de sa séance du 27 avril 2015 a travaillé sur des propositions de modification.

(Cf. Document proposé en **annexe 1**). Les modifications portent sur des rééquilibrages de plafond d'aides pouvant être accordées selon le taux consenti (6.1, 6.2, 6.3), l'ajout d'un soutien à la protection des plans contre l'abrutissement (6.2, 6.3), l'ajout des agriculteurs parmi les bénéficiaires pour certaines aides (aides 6.3, 6.4, 6.5), l'ajout des particuliers (aide 6.5).

Madame BONZANI souhaite disposer de précisions sur le soutien accordé aux agriculteurs. Les aides consenties par la Commission Biodiversité et Environnement ne le sont qu'après une visite de terrain, un accompagnement et un conseil très précis. Ces aides ont justement pour but d'accompagner les agriculteurs vers une meilleure intégration environnementale.

5. Validation des aides attribuées par les commissions restreintes réunies récemment

❖ Pour la **Commission restreinte « Architecture, Urbanisme, Paysage »** qui s'est tenue le 13 avril 2015, sous la présidence de M. Gérard CHIVOT :

- Aide 2015/015/0501 : Conseil en énergie partagé (commune de Jouars Pontchartrain). Participation du Parc : 8 400,00 €.

- Aide 2015/016/0501 : Conseil en énergie partagé (commune de Châteaufort). Participation du Parc : 4 646,25 €.

- Aide 2015/011/02-02 : Etude de mise en valeur paysagère pour les espaces publics- Etude d'aménagement des espaces publics du village (Commune de Dampierre-en-Yvelines). Participation du Parc : 10 000,00 €.

Les membres du bureau souhaitent en savoir un peu plus sur cette dernière aide, compte-tenu de la vitalité de Dampierre dont beaucoup d'autres villages aimeraient se prévaloir (cafés, restaurants, fréquentés par des touristes et excursionnistes...). Dampierre certes bénéficie de cette intense fréquentation, mais cette dernière n'est pas sans poser des problèmes de mise en sécurité des terrasses de cafés et restaurants longés par des motos aux déplacements incessants. Il faut également veiller à ne pas porter atteinte à la qualité patrimoniale de ce centre de village qui est classé.

Ces aides sont approuvées à l'unanimité.

❖ Pour la **Commission restreinte « Développement économique »** qui s'est tenue le 05 mai 2015, sous la présidence de M. Georges PASSET :

Examen des demandes d'aides PNR aux commerçants et artisans, en fonction des diagnostics réalisés par les chambres consulaires

- **Modernisation de la Boucherie, Alain SABLE, Gif-sur-Yvette**
Travaux de réfection complète du magasin et achat d'équipement : 395 500€ HT
Subvention accordée : 11 250 € Plafond
11 250 € provenant du fonds PNR p700 (Essonne)
- **Modernisation du fleuriste, Mme Ginette BERNAR, Magny-les-Hameaux**
Menuiserie, aménagement divers, imprimante : 7 651.88 € HT
Subvention accordée : 1 147.78 €
1 147.78 € provenant du fonds PNR p753 (Yvelines)

- **Modernisation du Restaurant La Bienvenue, M Guillaume CHOU, Chevreuse**
 Rénovation complète du restaurant, salle, cuisine, matériel : 55 598 € HT
Subvention accordée : 8 339.70 €
8 339.70 € provenant du fonds PNR p753 (Yvelines)
- **Création d'une activité d'élagage « L'Arboricordiste », M Loïs RENNER à Saint-Rémy-lès-Chevreuse**
 Camion, broyeur, petits équipements : 20 990 € HT
Subvention accordée : 3 148.50 €
3 148.50€ provenant du fonds PNR p753 (Yvelines)
- **Appui au développement des métiers d'art**

Le PNR encourage et contribue au développement des métiers d'art. A ce titre, le Parc a voté un programme dédié au développement commercial et à la promotion des filières d'artisanat d'art. La participation aux salons et autres évènements constituent un élément moteur qui améliore la visibilité et le développement commercial des artisans d'art.

Lors d'une précédente commission, les membres de la commission avaient proposé de plafonner les demandes de subventions à 500 € par évènement, dans la limite de 3 évènements.

Les demandes de subvention qui suivent concernent la participation aux frais de stands pour le Salon des Métiers d'art au Palais des Congrès de Versailles du 13 au 15 novembre prochain organisé par la Chambre de métiers des Yvelines et qui est destiné à une clientèle de particuliers. Les coûts des stands varient en fonction du statut du professionnel ; 400€ pour les Artisans d'art et 700€ pour les artistes.

CHENE Muriel (Verrier) Auffargis (1/3)

Coût de la participation au salon : 700 €HT

Subvention accordée : 500 €

500 € provenant du fonds PNR p718

LECLERCQ Valérie (Peintre en décors) Rochefort-en-Yvelines (1/3)

Coût de la participation au salon : 400 €HT

Subvention accordée : 400 €

400 € provenant du fonds PNR p718

MORIN Cyrille (Verre -Vitrail) Auffargis (3/3)

Coût de la participation au salon : 400 €HT

Subvention accordée : 400 €

400 € provenant du fonds PNR p718

BOISSONNET Florent (Vitrail) Bonnelles (3/3)

Coût de la participation au salon : 400 €HT

Subvention accordée : 400 €

400 € provenant du fonds PNR p718

PIESYK Tatiana (Peinture sur verre) Saint-Rémy-lès-Chevreuse (1/3)

Coût de la participation au salon : 400 €HT

Subvention accordée : 400 €

400 € provenant du fonds PNR p718

RE Laurence (Créatrice de mode) Le Mesnil-Saint-Denis (1/3)

Coût de la participation au salon : 400 €HT

Subvention accordée : 400 €

400 € provenant du fonds PNR p718

JOURDAIN Pascaline (Céramique) **Méré (1/3)**

Coût de la participation au salon : 400 €HT

Subvention accordée : 400 €

400 € provenant du fonds PNR p718

Ces aides sont approuvées à l'unanimité.

❖ Pour la [Commission restreinte «Tourisme, Liaisons douces, Déplacements durables](#) » qui s'est tenue le 25 mars 2015, sous la présidence de M. POULON Franck :

– Aide 2015/001/11-05 : Acquisition d'emprise pour la création d'une liaison douce (Commune de Raizeux). Participation du Parc : 10 343.00 €.

– Aide financière à l'association « La route des 4 Châteaux » pour l'organisation du trail des lavoirs pour la réalisation de 7 panneaux de présentation des lavoirs. Participation pour le Parc : 681.80 €

Le trail des lavoirs passera cette année par le Petit Moulin. Ce trail accueillera en juin prochain 1 300 participants (400 en 2009). L'Association « La route des 4 châteaux » qui a, par ailleurs, pu bénéficier du label « Manifestation éco responsable » délivré par le PNR sollicite le Parc car elle souhaite faire réaliser dans le cadre de cet événement 7 panneaux de présentation des lavoirs réalisés en partenariat avec l'association « Mémoire de Chevreuse ». Ces supports pourront être mis à disposition des communes qui le souhaiteront par la suite. Cet événement participe donc à la promotion touristique du territoire et notamment du Petit Moulin. Le montant de la demande est de 974 euros la commission restreinte accorde une aide de 70% du montant total soit 681,80 euros.

Ces deux aides sont approuvées à l'unanimité.

Pour la [Commission restreinte «Tourisme, Liaisons douces, Déplacements durables](#) » qui s'est tenue le 05 mai 2015, sous la présidence de M. POULON Franck.

– Aide 2015/001/11-04 : Création d'une sente piétonne le long du CR 14 au Hameau de Mulleron (Commune de Janvry). Participation du Parc : 5 548.75 €.

– Aide 2015/001/11-02 : Aide éco-environnementale pour les investissements en installation d'énergie renouvelable : Chaufferie bois -Domaine de la Geneste (Châteaufort). Participation du Parc : 13 125.00 €.

- aide financière à l'association « Dormir en Vallée de Chevreuse » pour la refonte du site internet de l'association

L'association « Dormir en Vallée de Chevreuse » a été accompagnée lors de sa création en 2007 par le Parc naturel qui souhaitait alors susciter le développement d'hébergements touristiques sur son territoire. Aujourd'hui, cette association rassemble des propriétaires de chambres d'hôtes et de gîtes (17 structures d'accueil - 200 lits au total sur le Parc). Ce réseau propose suivant les prestations, des nuitées entre 50 € et 200 €. Le site internet de l'association est daté, il nécessite une refonte totale afin notamment de pouvoir fonctionner avec les appareils Android. Coût prévisionnel de l'opération 4 000.00 € HT. Montant de la subvention proposée : 2 000.00 € (forfait)

L'association est invitée à s'étendre à de nouveaux adhérents habitants des nouvelles communes du Parc.

Ces aides sont approuvées à l'unanimité.

❖ Pour la [Commission restreinte « Biodiversité et environnement](#) » qui s'est tenue le 27 avril 2015, sous la présidence de M. Bernard GUEGUEN :

- Aide 2015/003/06-10 : Acquisition de matériel alternatif à l'usage des phytosanitaires (Commune de Choisel). Participation du Parc : 1 733,20 €.
- Aide 2015/004/06-10 : Acquisition de matériel alternatif à l'usage des phytosanitaires (Commune de Grosrouvre). Participation du Parc : 4 200,00 €.
- Aide 2015/005/06-10 : Acquisition de matériel alternatif à l'usage des phytosanitaires (Commune de Longvilliers). Participation du Parc : 3 151,24 €.
- Aide 2015/006/06-10 : Acquisition de matériel alternatif à l'usage des phytosanitaires (Commune du Perray en Yvelines). Participation du Parc : 4 259,57 €.

Ces aides sont approuvées à l'unanimité.

6. Mise en protection d'un gîte d'hibernation de chiroptères d'intérêt majeur dans l'ancien souterrain de Port-Royal-des-Champs

L'ancien souterrain déversoir du site des ruines de Port-Royal-des-Champs correspond à un Site de Biodiversité Remarquable au plan de Parc et figure à l'inventaire national des ZNIEFF (site de type 1 n°110020245 « Gîte à chiroptères à Port-Royal des Champs »).

Le cabinet Bortolussi, architecte en chef des monuments historiques en charge du site de Port-Royal-des-Champs a réalisé une mission de maîtrise d'œuvre qui conduit le GIP de Port-Royal à confier la maîtrise d'ouvrage déléguée au Parc naturel pour la restauration du souterrain et la fermeture du site à l'aide de grilles spécifiques. Il est proposé au Comité syndical d'autoriser le Président du Parc à engager les procédures de passation des marchés, toutes les démarches administratives et réglementaires afférentes à la restauration et à l'aménagement du site.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

7. Restauration écologique et gestion pastorale des anciennes prairies humides de Port-Royal-des-Champs

Le Comité syndical a voté l'opération n°782 au budget primitif 2013 du Parc afin de mettre en œuvre une gestion pastorale des prairies humides d'intérêt patrimonial à l'aval de Port-Royal-des-Champs grâce à une conduite extensive des troupeaux.

Ce site figure au plan de Parc en tant que « Zone d'Intérêt Ecologique à Conforter » et est inscrit à l'inventaire national des ZNIEFF comme site de type 1 n° 110001498 « Prairie humide de la Gravelle et ses abords » et figure également dans le réseau Natura 2000 comme site ZSC n° FR 1100803 « Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yveline » au titre de la Directive 92/43/CEE.

Un projet de réhabilitation des anciennes prairies humides de Port-Royal-des-Champs a été élaboré par les services du Parc - sous réserve d'une délibération du GIP de Port-Royal-des-Champs autorisant Philippe Luez, conservateur en chef à signer une délégation de maîtrise d'ouvrage au PNR d'une part, et la signature d'un contrat de prêt à usage pour les parcelles privées d'autre part, permettant la conduite des travaux de restauration écologique et la gestion pastorale du site.

Le comité syndical est invité à autoriser le Président à signer avec le Directeur du GIP de Port-Royal-des-Champs une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage d'une durée de 20 ans pour la restauration, l'aménagement et la gestion écologique des prairies amont en rives droite et gauche pour une surface pâturable de 1,2 hectares.

Le Comité syndical est également invité à autoriser le Président à signer un contrat de prêt à usage d'une durée de 15 ans avec l'indivision Ollivet-Rougé.

M. VANDEWALLE souligne que la vallée du Rhodon, à bien des égards, très exceptionnelle va encore gagner sur le plan paysager par la réouverture de ce fond de vallée à l'ouest de la RD91, qui permettra de rétablir une continuité de vue depuis le site du musée. Il s'agit d'une opération très ambitieuse associant plusieurs partenaires publics et privés.

8. Demande de souscription pour l'ouvrage « Flore et Végétation de l'Étang de Saint Quentin en Yvelines et de ses abords » de Gérard Arnal

Gérard Arnal, éminent botaniste a beaucoup œuvré pour le territoire du Parc (forte implication pour la création de la réserve naturelle volontaire des étangs de Bonnelles en 1995 - 1996, contribution à l'établissement des inventaires du patrimoine naturel des communes du Parc avec Jean Guittet en 1995 et coréalisation du diagnostic territorial flore et habitat lors de la révision de la charte 2011 - 2023). Il fut également directeur adjoint du conservatoire national botanique du bassin parisien et président du conseil scientifique régional du patrimoine naturel de la région Île-de-France. Il vient de réaliser un ouvrage sur la flore et la végétation de l'étang de Saint-Quentin-en-Yvelines et de ses abords. Le site est classé en Réserve Naturelle Nationale. Cet ouvrage de référence (780 pages) sur l'étang de Saint-Quentin-en-Yvelines présente la flore et les habitats naturels que l'on retrouve dans les espaces naturels du Parc, comme les étangs de Saint-Hubert aux Bréviaires et dans une moindre mesure à l'étang des Noës au Mesnil-Saint-Denis.

Le dernier chapitre dessine une évolution de la protection de ces autres étangs au travers d'un projet de création d'une réserve nationale en plusieurs parties qui serait constituée par l'étang de Saint-Quentin, la chaîne des étangs de Saint-Hubert, l'étang des Noës et l'étang de Saclay.

L'édition de l'ouvrage s'élève à 16 000 € et comprend l'impression et le façonnage. La rédaction, l'iconographie et la mise en page sont réalisées sur les propres deniers de l'auteur. Les autres financeurs acquis sont : le SMAGER (2 500 €) et la DRIEE (6 000 €), en attente, les réponses de la Réserve naturelle de Saint-Quentin et de la CASQY. Les financeurs seront, bien entendu, cités avec leur logo en quatrième de couverture de l'ouvrage.

La commission restreinte « Biodiversité et environnement » du PNR lors de sa séance du 27 avril a émis un avis favorable pour cette souscription et propose une aide comprise entre 2 000 à 3 000 €.

Le Comité syndical décide, à l'unanimité, d'accorder 3 000 € à l'édition de l'ouvrage de M. ARNAL.

9. Convention de mandat entre la Société KissKissbankbank, propriétaire du site Hellomerci pour les prêts participatifs, et le Parc

Dans le cadre de ses missions, le Parc peut attribuer des aides qui prennent la forme d'un prêt participatif sans intérêt. Ce prêt est attribué à un porteur de projet situé sur le territoire du Parc dans le cadre de son projet de création, de modernisation ou de reprise d'entreprise.

La société KISSKISSBANKBANK TECHNOLOGIES a élaboré et mis en place le site «Hellomerci » dont il est propriétaire. Cette interface assure donc le rôle d'intermédiation entre le Porteur de Projet et le Parc.

La présente convention a pour objet de déterminer les relations entre le Parc et KISSKISSBANKBANK TECHNOLOGIES pour la mise en œuvre de collectes de financement participatif.

Le Parc mandate la société KISSKISSBANKBANK TECHNOLOGIES propriétaire du site « Hellomerci » pour, dans un premier temps, verser en son nom et pour son compte les prêts participatifs et pour, dans un second temps, percevoir les annuités versées par les porteurs de projet et destinés au remboursement du Parc.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

10. Convention de partenariat avec une nouvelle guide de Parc

Le partenariat avec les guides de Parc a permis d'installer durablement une offre de loisirs régulière et diversifiée afin de répondre à la demande du public et atteindre des objectifs de promotion et de développement de l'activité touristique. Il a apporté également du contenu de qualité lors des événements organisés par le Parc : fête des fermes, rallye pédestre, fête de la nature, artisans d'art.

Face aux besoins croissants d'animation, un « appel à manifestation d'intérêt » a été passé pour un nouveau partenariat avec un guide de Parc. La candidature de Madame Florence Godinho a été retenue.

Une convention a été signée pour l'année 2015 pour les guides de Parc : Mme Bataille et M Carcel. Il convient de signer une convention de même nature avec Mme Godinho.

Cette convention reprend les bases de celle signée avec les autres guides, soit :

- Tarifs proposés pour les prestations des Guides de Parc :
 - Balades et visites guidées d'une demi-journée : 170€
 - Balades et visites guidées d'une journée : 340€
 - Animation stand, atelier ou jeu sur un thème choisi par le Parc : 30€/h
 - Pour les animations pour l'opération « Ma commune dans le parc » : 1700 € maximum pour 8 à 10 demi-journées d'interventions (sur la base de 170 € par demi-journée)
 - Versement d'un forfait global de 508.20 € pour prendre en charge les frais de déplacement de Florence Godinho lors de la formation à ses nouvelles fonctions de guide, effectuée par l'équipe technique de Parc.
- Cette convention est adoptée à l'unanimité.

11. Convention de partenariat pour la mise en œuvre du conseil architectural approfondi dans le cadre du dispositif « Habiter Mieux » entre l'association « Habitat et Développement Ile-de-France », le PACT'YVELINES et le Parc naturel régional

Dans le cadre de sa politique pour le logement, le Parc prévoit en accompagnement du déploiement du dispositif « Habiter Mieux » de financer un conseil architectural approfondi pour la rénovation thermique des habitations (aide 1.1 du guide des aides). Le conseil architectural approfondi sera réalisé par l'opérateur « Habitat & Développement Île-de-France » mandataire retenu par le Conseil Départemental des Yvelines ou par le PACT'YVELINES dans le cadre de son PIG (programme d'intérêt général).

Cette convention constitue le volet territorial applicable aux 43 communes yvelinoises du Parc. Il vient en complément au Contrat Local d'Engagement (CLE) du département des Yvelines, qui définit notamment les conditions d'accès et les modalités de mise en œuvre à l'échelle locale du programme « Habiter Mieux » géré par l'Anah.

La convention prévoit que l'opérateur H&D réalise le conseil architectural approfondi pour les ménages qu'il accompagne dans le cadre des aides de l'Anah. Les prestations réalisées par « Habitat et Développement Ile-de-France » seront ainsi subventionnées conformément au guide des aides du Parc à hauteur de 1 675 € par conseil.

Le Président du Parc souligne, qu'en son temps, une précédente OPAH avait rencontré un franc succès auprès des habitants du Parc et avait permis de rénover plusieurs centaines de logements. Le Parc finançait le montage du dossier par le PACT, les communes avaient également complété le financement par le versement d'aides.

M. VANDEWALLE souhaite que le même dynamisme soit déployé dans le cadre de ce nouveau partenariat. Il espère que les communes joueront également le jeu en désignant des référents communaux qui puissent aider à l'information de leurs concitoyens sur l'existence de ces aides.

Cette convention est adoptée à l'unanimité.

12. Election d'un représentant du Parc auprès de NATUREPARIF

Le Parc est administrateur auprès de NATUREPARIF. Son assemblée générale se réunit 3 à 4 fois par an. Il serait bien que le Comité syndical désigne un nouveau délégué afin de siéger dans cette assemblée. Monsieur Frédéric MONTEGUT, se porte candidat et est élu par les Membres du Comité.

13. Convention « Commune associée » avec Gometz-le-Châtel.

La présentation de ce futur partenariat est assurée par M. POUPART et par Mme DARMON, adjointe de Gometz-le-Chatel. M. POUPART relève une très forte volonté de la part de la municipalité de se rapprocher du Parc naturel, partagée par les associations et les habitants qui se retrouvent dans le projet du Parc.

M. POUPART présente les principales caractéristiques de Gometz-le-Châtel tandis que Mme DARMON relate ce qui a déjà été entrepris par les habitants et la municipalité au titre du développement durable.

La Commune de Gometz-le-Châtel est limitrophe du P.N.R de la Haute Vallée de Chevreuse.

Le Préfet d'Ile-de-France avait relevé l'intérêt patrimonial de la commune au moment de sa candidature lors de la révision du périmètre de la Charte en octobre 2009.

Les statuts du Parc naturel régional disposent qu'il est créé un statut de commune associée pour des communes figurant à l'intérieur des périmètres d'études approuvés par les délibérations du Conseil régional d'Ile-de-France du 27/06/2007 et/ou du 20/11/2009.

La présente convention a pour but d'institutionnaliser les échanges entre les deux structures, conformément aux statuts du P.N.R. et de préciser les modalités de cette association.

La commune s'engage à inscrire les orientations de la charte du Parc dans ses projets et ses pratiques. Par exemple, dans les documents d'urbanisme et dans ses actions qui s'inscriront dans le sens des thématiques et du contenu de la Charte. Le Parc et la commune partageront mutuellement leurs expériences, leurs savoir-faire et leurs compétences.

Il est prévu de consulter à nouveau la Région sur les financements consentis pour ce type d'association, conformément aux engagements des élus régionaux en 2011.

14. Principales dispositions du projet de loi pour la reconquête de la biodiversité

Le Président est amené à commenter une note établie par la Fédération des parcs naturels qui reprend l'ensemble des évolutions probables, à l'issue d'un examen en première lecture par l'Assemblée nationale. Pour une vision plus large des évolutions contenues dans le projet de loi, il est possible de se reporter à une note établie par la Fédération des Conservatoires d'Espaces naturels (cf **annexes 3 et 4** adressées avec la convocation).

Le Président présente les principales dispositions relatives aux parcs naturels régionaux : allongement de la durée de classement, possibilité pour une commune d'être admise en cours de charte, possibilité de classement en pnr de territoires présentant des discontinuités du fait du refus d'adhérer de communes pourtant parties prenantes d'un périmètre d'études.

Le Président du Parc souligne également les interrogations de la Fédération sur le statut de syndicat mixte ouvert choisi par l'immense majorité des parcs. Il présente certes des avantages mais ne va pas semble-t-il dans le sens de l'histoire : les syndicats mixtes devraient progressivement être considérablement réduits, l'intercommunalité à fiscalité propre progresse au contraire. Des interrogations demeurent sur la superposition des compétences des intercommunalités et des missions exercées par les syndicats mixtes ouverts d'aménagement et de gestion des pnr.

15. Gouvernance des bassins Orge et Yvette

Le Parc de Chevreuse a travaillé récemment avec la Fédération des parcs, en vue de la seconde lecture au Parlement du projet de loi sur la biodiversité à la rédaction d'amendements portant sur l'eau. Ceci afin de garantir l'autonomie de décision, les capacités d'action et les financements nécessaires à la protection des milieux aquatiques et des zones humides inscrite dans les chartes de pnr. Ces amendements ont également vocation à garantir l'initiative des parcs naturels dans le contexte de l'instauration d'une nouvelle compétence GEMAPI qui la généralise à l'ensemble des intercommunalités et de fait, par transfert, aux syndicats de rivière.

L'action menée par le Parc depuis sa création dans le domaine de la gestion de l'eau correspond, en effet, à des alinéas de la compétence GEMAPI, et le Parc entend continuer à mener les actions prioritaires de gestion des milieux aquatiques, de préservation des zones humides et de prévention du risque inondation telles que définies par la Charte 2011/2023.

Le Président du Parc relate les derniers développements sur les échanges conduits par la Préfecture de l'Essonne afin de trouver une gouvernance intégrée du bassin Orge-Yvette pour la mise en œuvre d'un plan de prévention contre le risque inondation (PAPI) et le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE).

La situation sur le bassin Orge-Yvette est en effet assez confuse. Plusieurs syndicats coexistent, et une concurrence existe autour d'un futur statut d'EPAGE et pour le portage du PAPI et du SAGE. Par ailleurs, des projets de fusion le long de l'Orge sont régulièrement mis à l'étude entre les syndicats du SIBSO et du SIVOA notamment.

Le Président suggère de prendre une délibération qui réaffirme face à la volonté du Préfet de l'Essonne de rationaliser la gouvernance des bassins Orge et Yvette, la volonté du Parc d'exercer tout ou partie de la compétence GEMAPI telle que définie par l'article L.211-7 du Code de l'Environnement, sur tout ou partie de son territoire, en concertation avec les EPCI et le cas échéant les syndicats de rivière, et réaffirme sa volonté de préserver son autonomie de décision, ses capacités d'action notamment grâce aux financements de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Régional et des Conseils Départementaux des Yvelines et de l'Essonne pour mener à bien les objectifs de sa charte.

Des négociations sont aujourd'hui nécessaires tant avec les services de l'Etat, qu'avec les EPCI et syndicats de rivières partenaires pour l'élaboration de partenariat permettant d'atteindre les objectifs de la charte.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président informe les membres du Comité que les discussions vont se poursuivre avec les deux principaux syndicats SIAHVY et SIVOA afin de parvenir à un partenariat de qualité et qui préserve les capacités d'initiatives et d'actions du Parc naturel régional. Un projet d'entente entre le SIAHVY et le PNR d'une part, et une convention de partenariat entre le SIVOA et le PNR d'autre part, seront proposés au bureau dans les prochaines semaines.

Questions diverses

M. PELLETIER souhaite que soit évoqué le Projet d'installation d'une d'Aire de Grand Passage aux Essarts-le-Roi pour les gens du voyage, en bordure de RN10 et à proximité de deux petites zones de stationnement déjà existantes. L'ensemble des municipalités se prononcent contre cette aire. Une réunion publique a eu lieu récemment aux Essarts à laquelle participaient plusieurs centaines d'habitants qui désapprouvent clairement cette installation.

M. PELLETIER souhaite connaître la position du Parc sur cette question. M. VANDEWALLE lui répond qu'il n'est pas possible d'affirmer techniquement que cette installation est incompatible avec la

Charte, sauf à écrire que tous les terrains agricoles sont interdits à une aire de Grand Passage. Il est conscient également des difficultés du Préfet des Yvelines dont les services peinent à identifier un lieu propice à ce projet et qui ne cristallise pas toutes les oppositions comme ce fut le cas à Poigny-la-forêt, Saint-Martin de Brethencourt... Il est conscient également de la paralysie présente de ce dossier, les communes du nord du département conditionnant le début des travaux sur leur zone à la décision de création d'une seconde aire dans le sud des Yvelines. Il estime aussi que l'aspect financier ne doit pas être négligé, la loi fait reposer le fonctionnement des aires sur les intercommunalités, tandis que l'Etat central ne s'acquitte que des dépenses d'investissement.

Il appelle de ses vœux une concertation apaisée autour de ce projet afin d'identifier le lieu le plus approprié sur le sud-yvelines.